



Plan d'urbanisme

Feuillet B

Milieu rural

Grandes affectations du sol

- Agricole dévitalisée
- Agricole viable
- Agroforestière
- Forestière
- Récréative
- Conservation
- Villégiature

- Matrice graphique
- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale

Jacques Valois

Réalisation et vérification :
Jacques Valois
Urbaniste

Carl Trotter

Cartographie :
Carl Trotter
Technicien en géomatique

Règlement numéro 18-15
Adopté le : 5 mars 2018
Entrée en vigueur le : 23 avril 2018

Authentifié par :

Ghislaine Hudon
Maire

Jean-Pierre Tremblay
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Projet de loi M-100 83, Div. 8
Sources : EDQ 1 : 20 000

